

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1777

24 juillet 2013

### SOMMAIRE

Bilbao LuxCo S.à r.l. ....	85273	SF21 - Société Financière d'Investissement pour l'Industrie .....	85291
Bluedrip Midco S.à r.l. ....	85264	Sigma Fund .....	85291
Bluedrip Topco S.à r.l. ....	85264	Silver Sea Properties (Cheadle) S.à r.l. ...	85264
BlueSPHERE .....	85263	Silves Associates .....	85277
Briantea & Eurasian S.A. ....	85250	SJ Properties Aubervilliers EquityCo Lux S.à r.l. ....	85277
BS Conseil S.à r.l. ....	85250	SJ Properties Aubervilliers EquityCo Lux S.à r.l. ....	85277
C.G. Consulting .....	85296	SJ Properties Aubervilliers S.à r.l. ....	85277
DeWAG Holdings II S.à r.l. ....	85292	Sobelux SPF S.A. ....	85290
Helvetic Clinics S.A. ....	85295	Soceurfin S.A., SPF .....	85291
IEE Holding 1 S.A. ....	85294	Soluxfi S.A. ....	85288
Inpart S.A. ....	85295	Sopasog .....	85276
Interocean Shipping and Investments Sarl .....	85295	SSCP Security Parent S.à r.l. ....	85275
ISS Luxintérim S.à r.l. ....	85295	SSV Immo .....	85282
IVC Luxembourg .....	85293	Stahl-Schroeder Retail Investment S.à r.l. .....	85274
Jala S.A. ....	85293	Star Com S.à r.l. ....	85288
J M H S.à r.l. ....	85292	ST Maxime Investments S.à r.l. ....	85274
Jubelci S.A. ....	85294	Teknema S.à r.l. ....	85290
Kabberneeme S.A. ....	85294	THA S.A. ....	85290
K-Buchs S.à r.l. ....	85296	Tishman Speyer Lumiere Holdings (Lux) S.à r.l. ....	85274
K-Erlen .....	85296	Topco I CHF, S.à r.l. ....	85274
Kett-Lux Fenster G.m.b.H. ....	85293	Tosey S.à r.l. ....	85273
Keystone & Partners Real Estate S.A. ....	85296	Totalserve Management (Luxembourg) S.à r.l. ....	85281
Keystone & Partners S.A. ....	85296	Trident Fund Services (Luxembourg) S.A. .....	85288
Kompass Wohnen S.à r.l. ....	85294	Trinugraha Capital .....	85290
Ocala Capital Management Luxembourg S.à r.l. ....	85292	Troc Ta Clope S.à r.l. ....	85278
Orvieto S.A., SPF .....	85292		
Pensionskasse Deutsche Wohnungen Holding II S.à r.l. ....	85292		
Porto Conte S.A. ....	85291		
Risher Financial S.à r.l. - SPF .....	85250		
Salinger S.A. ....	85272		

**Briantea & Eurasian S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 71.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013074102/11.

(130091290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**BS Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2518 Luxembourg, 54, rue Schetzel.  
R.C.S. Luxembourg B 84.334.

Acte constitutif publié au Mémorial C nr. 348 du 2 mars 2002

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013074104/11.

(130091353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**Risher Financial S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 177.778.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen,  
on the thirty-first day of the month of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

1.- Mr Juan BARCELO PADROSA, company director, born in Playa de Aro/Girona (Spain), on 20 November 1946,  
residing at c/marina 31 cp, 17250 Playa de Aro/Girona (Spain),

here represented by:

Mrs Carine AGOSTINI, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy  
of Luxembourg,

by virtue of a proxy containing a full power of substitution given to her under private seal in Luxembourg, on 31 May  
2013.

2.- Mrs Maria Nuria QUINTANA VILA, company director, born in Girona City (Spain), on 10 August 1950, residing  
at c/marina 31cp, 17250 Playa de Aro/Girona (Spain),

here represented by:

Mrs Carine AGOSTINI, prenamed,

by virtue of a proxy containing a full power of substitution given to her under private seal in Luxembourg, on 31 May  
2013.

Said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain  
annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing proxyholder, acting in the above stated capacities, has requested the above notary to draw up the  
articles of incorporation of a limited liability company ("société a responsabilité limitée") which the prenamed persons  
hereby form among themselves as follows:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société a responsabilité limitée (the "Company") in the form of a  
family estate management company ("SPF") and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws"),  
especially by the SPF law of 11 May 2007 and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of several partners. The Company may however at any time be composed of a  
single partner, notably as a result of transfer(s) of shares, without this resulting into the liquidation of the Company.

The Company will exist under the name of "RISHER FINANCIAL S.à r.l. - SPF".

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-city by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The exclusive object of the Company is to acquire, hold, manage and dispose of financial assets within the meaning of the SPF Law (Law of 11 May 2007), excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration. It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at five hundred thousand euro (500,000.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR), all fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Authorised corporate capital.** The authorised capital of the Company is set at four million euro (4,000,000.- EUR) to be divided into shares with no par value.

The manager or the managers (as applicable) is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital one or more times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the 1915 Law.

Such shares may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the director or the board of directors (as applicable) may determine.

The manager or the board of managers (as applicable) may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and
- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the manager or the board of managers (as applicable) under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The manager or the board of managers (as applicable) may delegate to any director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the manager or the board of managers (as applicable) within the limits of the authorized capital, the present article six (6) shall be amended accordingly.

**Art. 7. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 8. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 10. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 11. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

**Art. 12. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been jointly delegated by Class A and Class B Managers, but only within the limits of such special power.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting

as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 14. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 15. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 16. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 17. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 18. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### Chapter IV. - Shareholders

**Art. 19. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the third Friday of the month of June at 03.00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 22. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiary, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiary, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 23. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 24. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 25. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject



to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 26. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### **Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 27. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December the same year.

**Art. 28. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 29. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 30. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### **Chapter VII. Applicable law**

**Art. 31. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law (Law of 11 May 2007).

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's five hundred (500) shares have been subscribed and fully paid up together with a payment of a share premium of a total amount of ONE MILLION ONE HUNDRED EIGHTY-SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND FORTY-TWO EUROS and THIRTY-FIVE CENTS (1,187,442.35 EUR), thus being a total paid in amount of ONE MILLION SIX HUNDRED EIGHTY-SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND FORTY-TWO EUROS and THIRTY-FIVE CENTS (1,687,442.35 EUR) as follows:

Shareholders	Subscribed Capital (EUR)	Number of Shares	Amount Paid in (EUR)	Share Premium Amount Paid in (EUR)
1) Mr Juan Barcelo PADROSO, prenamed; . . . . .	250,000.-	250	250,000.-	593,721,175
2) Mrs Maria Nuria Quitana VILA, prenamed; . . . . .	250,000.-	250	250,000.-	593,721,175
TOTAL: . . . . .	500,000.-	500	500,000.-	1,187,442.35

The aggregate amount paid in thus being ONE MILLION SIX HUNDRED EIGHTY-SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND FORTY-TWO EUROS and THIRTY-FIVE CENTS (1,687,442.35 EUR) has been fully paid in to the Company by means of (i) a contribution in cash in an amount of ONE HUNDRED TWENTY-THREE THOUSAND THREE HUNDRED AND EIGHTY-FOUR EUROS and EIGHTY-SEVEN CENTS (123,384.87 EUR) and (ii) a contribution in kind consisting of an existing portfolio of different instruments and securities valued as per 15 May 2013 at ONE MILLION FIVE HUNDRED SIXTY-FOUR THOUSAND FIFTY-SEVEN EUROS and FORTY-EIGHT CENTS (1'564'057,48 EUR), which contribution is moreover detailed and illustrated in a completed list ("Résumé du portefeuille") containing a summary of all such instruments and securities as well as a blocking certificate as of 15 May 2013, established by the bank «ANDORRA BANC AGRICOL REIG S.A.», with registered office at rue Manuel Cerqueda i Escaler, 6, d'Escaldes-Engordany (Principauté d'Andorre), certifying the existence of the funds in cash and the existence and valuation of the prementioned portfolio.

Said certificate including both valuations (cash contribution and kind contribution), after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing person, acting as sole shareholder and thus as sole subscribed guaranties that the obligations contained in said portfolio provided to the Company are free from all liens, charges or other rights of third parties, and no consent or approval is required for this contribution.

The aggregate amount of ONE MILLION SIX HUNDRED EIGHTY-SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND FORTY-TWO EUROS and THIRTY-FIVE CENTS (1,687,442.35 EUR) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Furthermore the sole shareholder declared to allocate the amount of FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (500,000.- EUR) to the subscribed share capital and the balance, being ONE MILLION ONE HUNDRED EIGHTY-SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND FORTY-TWO EUROS and THIRTY-FIVE CENTS (1,187,442.35 EUR) to the share premium account of the Company.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand three hundred euro.

#### *Transitory Provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

#### *Extraordinary general meeting*

The above-named parties, through their proxy-holder, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have adopted the following resolutions by unanimous vote:

##### *First Resolution*

The registered office of the Company is established at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Second Resolution*

The number of Managers is set at three (3) and the following persons are appointed managers for an unlimited duration:

- Mr Alexis KAMAROWSKY, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- Mr Jean-Marc DEBATY, Company Director, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

In accordance with article twelve (12) of said articles of incorporation, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two managers.



The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing persons, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such proxy holder signed together with Us, the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le trente et unième jour du mois de mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- Monsieur Juan BARCELO PADROSA, administrateur de société, né à Playa de Aro/Girona (Espagne), le 20 novembre 1946, demeurant à c/marina 31cp, 17250 Playa de Aro/Girona (Espagne),

ici représenté par:

Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration contenant un pouvoir de substitution dressé sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 31 mai 2013.

2.- Madame Maria Nuria QUINTANA VILA, administrateur de société, née à Girona City, (Espagne), le 10 août 1950, demeurant à c/marina 31cp, 17250 Playa de Aro/Girona (Espagne),

ici représentée par:

Madame Carine AGOSTINI, prénommée,

en vertu d'une procuration contenant un pouvoir de substitution dressé sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 31 mai 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les personnes prémentionnées vont constituer entre elles:

### Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), spécialement par la loi SPF du 11 mai 2007 et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

La Société adopte la dénomination «RISHER FINANCIAL S.à r.l. - SPF»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Capital social autorisé.** Le capital social autorisé est fixé à QUATRE MILLIONS D'EUROS (4.000.000,- EUR) qui sera divisé en parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) est autorisé, durant une période se terminant cinq (5) ans suivant la date de publication des Statuts créant la capital autorisé dans le Mémorial, Recueil C, à augmenter le capital autorisé dans les limites du capital autorisé une ou plusieurs fois en émettant des parts sociales aux associés existant ou à toute personne qui a été approuvé par les associés aux mêmes exigences de quorum et de majorité que ceux prévus par l'article 189 paragraphe 1 de la Loi de 1915.

Ces parts sociales pourront être souscrites et libérées suivant les termes et conditions que le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) pourra déterminer.

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) pourra en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et libérer;
- si une prime de part sociale sera payée sur les parts sociales à souscrire et libérer et le montant de cette prime de part sociale, le cas échéant; si les parts sociales seront payées par une contribution en espèces ou en nature; et
- que des parts sociales seront émises suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) suivant les termes de warrants (qui peuvent être séparés ou attachés à des parts sociales, bons, notes ou instruments similaires), de bons convertibles, de notes ou d'instruments similaires émis de temps à autre par la Société

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) peut déléguer à tout directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour des parts sociales représentant tout ou partie de ces montants augmentés de capital.

A chaque augmentation de capital de la Société par le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié conformément.

**Art. 7. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

**Art. 10. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué conjointement par les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 14. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 15. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 17. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserá tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 18. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 19. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société à plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter

ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 22. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 23. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 24. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 25. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 26. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 27. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 28. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 29. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 30. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 31. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007).

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les cinq cents (500) parts sociales de la Société ont été souscrites et intégralement libérées ensemble avec le paiement d'une prime d'émission à hauteur d'UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX EUROS et TRENTE-CINQ CENTS (1.187.442,35 EUR) soit une libération totale d'UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX EUROS et TRENTE-CINQ CENTS (1.687.442,35 EUR), comme suit:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)	Prime d'émission payée (EUR)
1) M. Juan Barcelo PADROSO, prénommé; . . . . .	250.000,-	250	250.000,-	593.721.175
2) Mme Maria Nuria Quitana VILA, prénommée; . . . . .	250.000,-	250	250.000,-	593.721.175
TOTAL: . . . . .	500.000,-	500	500.000,-	1.187.442,35

Le montant total ainsi libéré, soit UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX EUROS et TRENTE-CINQ CENTS (1.687.442,35 EUR) a été intégralement libéré aux moyen (i) d'un apport en numéraire de la somme de CENT VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS et QUATRE-VINGT-SEPT CENTS (123.384,87 EUR) et (ii) d'un apport en nature consistant en l'apport d'un portefeuille de différents instruments et titres, portefeuille évalué, au 15 mai 2013, à UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CINQUANTE-SEPT EUROS et QUARANTE-HUIT CENTS (1.564.057,48 EUR), lequel apport est plus amplement détaillé et illustré dans une liste complétée «Résumé du portefeuille» contenant un résumé de tous ces instruments et titres ainsi qu'un certificat de blocage au 15 mai 2013 émis par la banque «ANDORRA BANC AGRICOL REIG S.A.», avec siège social rue Manuel Cerqueda i Escaler, 6, d'Escaldes-Engordany (Principauté d'Andorre) certifiant l'existence de l'apport en cash et de l'existence et évaluation dudit portefeuille.

Ledit certificat incluant les deux évaluations (apport en cash et apport en nature), après avoir été signé «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte à des fins d'enregistrement.

La personne comparante, agissant en sa qualité de seul associé et ainsi en sa qualité de seul souscripteur garantie que les instruments et titres contenus dans le portefeuille apporté à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

Le montant total d'UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX EUROS et TRENTE-CINQ CENTS (1.687.442,35 EUR) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.



En outre l'associé unique déclare allouer la somme de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,- EUR) au capital social souscrit de la Société et le solde soit le montant d'UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX EUROS et TRENTE-CINQ CENTS (1.187.442,35 EUR) au compte prime d'émission de la Société.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille trois cents euros.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2013.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les associés prénommés se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

Le siège social de la Société est établi 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième Résolution*

Le nombre de gérants de la Société est fixé à trois (3) et les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:

a) Monsieur Alexis KAMAROWSKY, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964 demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

c) Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

En conformité avec l'article douze (12) des présents statuts de la Société, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des personnes comparantes, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. AGOSTINI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juin 2013. Relation: EAC/2013/7187. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013075972/727.

(130093510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

**BlueSPHERE, Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 102.777.

*Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 février 2012 au siège social*

- Le Conseil d'Administration prend acte de:

\* la démission de la société BRIFEX S.A. de son mandat d'administrateur, avec effet au 31 décembre 2011;

\* la démission de Monsieur Georges RECULE de son mandat d'administrateur, avec effet au 31 décembre 2011.

- Le Conseil d'Administration décide de coopter, en remplacement des deux administrateurs démissionnaires, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012:

\* Monsieur Guy Carpentier, Directeur Financier et Administrateur de sociétés, domicilié à F-78860 Saint Nom la Bretèche, Chemin des Longues Raies 25, né le 5 juillet 1953 à Paris (France), administrateur;

\* Monsieur Alain Prick, Administrateur de sociétés, domicilié à B-1390 Grez-Doiceau, Clos de Bettinval, 5, né le 26 mai 1964 à Bruxelles (Belgique), administrateur.

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Fait à Luxembourg, le 28 février 2012.

BlueSPHERE S.A.

Christian Collard / Guy Carpentier

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013079236/23.

(130097792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Bluedrip Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 165.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric Pedoni

Gérant

Référence de publication: 2013079233/11.

(130097837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Bluedrip Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 162.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric Pedoni

Gérant

Référence de publication: 2013079235/11.

(130097836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Silver Sea Properties (Cheadle) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 97.031,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.858.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Silver Sea Property Holdings S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155 155,

here represented by Mr Raymond Thill, "maître en droit", residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of one proxy given under private seal dated May 22, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Art. 1. Form - Corporate name.** There is established a private limited liability company under the name "Silver Sea Properties (Cheadle) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

## **2. Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg-City.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## **3. Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.5 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**4. Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## **Chapter II. - Capital, Shares**

### **5. Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at ninety-seven thousand thirty-one Great Britain Pounds (GBP 97,031.-) represented by nine million seven hundred three thousand one hundred (9,703,100.-) shares each having a par value of one GB penny (GBP 0.01) (together the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**6. Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **7. Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

### Chapter III. - Management

#### 8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by a board of managers (each a "Manager" and together the "Board of Managers") composed of two classes of manager(s), the class A manager(s) (the "Class A Manager(s)"), and class B manager(s) (the "Class B Manager(s)") appointed by a resolution of the Shareholders.

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

#### 9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**10. Art. 10. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any Class A Manager and any Class B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, jointly by any Class A Manager and any Class B Manager.

#### 11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any Class A Manager and any Class B Manager together may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any Class A Manager and any Class B Manager together will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency

#### 12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. The Company may not take any decision unless at least one Class A Manager and one Class B Manager is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority with at least one vote in favour from one Class A Manager and one Class B Manager.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

### Chapter IV. - General Meeting of shareholders

#### 13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

## Chapter V. - Business year

### 14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> of November and ends on the 31<sup>th</sup> of October of following year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### 15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

## Chapter VI. - Liquidation

### 16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a sole Shareholder, such sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. - Applicable law

**17. Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin on the date of incorporation and end on October 31, 2013.

### *Subscription - Payment*

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

	Shares:
Silver Sea Property Holdings S.à r.l. ....	9,703,100
TOTAL .....	9,703,100

All the nine million seven hundred-three thousand one hundred (9,703,100) Shares representing the entire capital have been fully paid up in cash, therefore the amount of ninety-seven thousand thirty-one Great Britain Pounds (GBP 97,031.-), is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary

#### *Valuation*

For all purposes, the share capital social is valued at EUR 113,228.30.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred and fifty euro (EUR 1,450.-).

#### *Resolution of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the Shareholders" meeting, passed the following resolutions

1) The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as respectively Class A and Class B Manager of the Company for an undetermined period

- Class A Manager: Paul Justin Humphreys, born on 2 October 1958 in Whalley (Great-Britain), accountant, with professional address at 21, Great Winchester Street, GB-EC2N 2JA London, Great-Britain.

- Class B Manager: Sébastien Comin born on 21 March 1980 in Mont Saint Martin (France), accountant, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg

- Class B Manager: Catherine Baudhuin, born on 31 October 1963 in Brussels (Belgium), accountant with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, he signed together with the notary the present deed

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU:

Silver Sea Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée en vertu du droit de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 155, ici représentée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 mai 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexées au présent acte pour être formalisé avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**1. Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination sociale.** Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Silver Sea Properties (Cheadle) S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (les "Statuts").



## **2. Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une Société luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut disposer de sièges et de succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **3. Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.5 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

**4. Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital, Parts**

### **5. Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt dix-sept mille trente et une Livres Sterling (GBP 97,031.-) représenté par neuf million sept cent trois mille cent (9,703,100.-) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centième de Livres Sterling chacune (GBP 0,01) (les "Parts Sociales "). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés" et chacun un "Associé".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**6. Art. 6. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**7. Art. 7. Transfert des parts sociales.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

### **Titre III. - Gérance**

**8. Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un conseil de gérance (chacun un "Gérant" et ensemble le "Conseil de Gérance") composé de deux catégories de gérants, le(s) gérant(s) de catégorie A (le(s) "Gérant(s) de Catégorie A" et le(s) gérant(s) de catégorie B (le(s) "Gérant(s) de Catégorie B") nommés par une résolution des associé(s).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

**9. Pouvoirs du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**10. Art. 10. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, conjointement par tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B.

**11. Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B peuvent conjointement déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**12. Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. La Société ne peut pas prendre de décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple avec au minimum un vote en faveur d'un Gérant de Catégorie A et un vote en faveur d'un Gérant de Catégorie B.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

##### **13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

#### **Titre V. - Exercice social**

##### **14. Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

##### **15. Art. 15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

#### **Titre VI. - Liquidation**

##### **16. Art. 16. Dissolution et liquidation.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Titre VII. - Loi applicable**

**17. Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 octobre 2013.

*Souscription - Libération*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit

	Shares:
Silver Sea Property Holdings S.à r.l. ....	9,703,100
TOTAL .....	9,703,100

Toutes les neuf millions sept cent trois mille cent (9,703,100) Parts Sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de quatre-vingt dix-sept mille trente et une Livres Sterling (GBP 97,031,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

*Evaluation*

A toutes fins utiles, le capital social est évalué à EUR 113.228,30.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cent cinquante euros (EUR 1.450,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant comme indiqué ci-dessus la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés, a pris les résolutions suivantes

(1) L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants respectivement de Classe A et Classe B pour une période indéterminée:

- Gérant de Classe A: Paul Justin Humphreys, né le 2 octobre 1958 à Whalley (Grande-Bretagne), comptable, avec adresse professionnelle au 21, Great Winchester Street, GB-EC2N 2JA Londres, Grande-Bretagne
- Gérant de Classe B: Sébastien Comin, né le 21 mars 1980 à Mont Saint Martin (France), comptable, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg
- Gérant de Classe B: Catherine Baudhuin, née le 31 October 1963 à Bruxelles (Belgique), comptable, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg

(2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/25951. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077432/448.

(130095375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**Salinger S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 166.391.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077430/9.

(130095048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**Bilbao LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.889.

—  
EXTRAIT

Suivant un contrat de transfert de parts sociales en date du 31 mai 2013, Triton Masterluxco 4 S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, avec siège social au 26 - 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177725 a cédé 620.500 parts sociales de catégorie B1, 500 parts sociales de catégorie B2, 500 parts sociales de catégorie B3, 500 parts sociales de catégorie B4, 500 parts sociales de catégorie B5, 500 parts sociales de catégorie B6, 500 parts sociales de catégorie B7, 500 parts sociales de catégorie B8, 500 parts sociales de catégorie B9, 500 parts sociales de catégorie B10 de la Société à Triton Fund IV F&F L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage), 23-27 Seaton Place, St Hellier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1493 («Triton Fund IV F&F L.P.») agissant à travers son general partner TFF IV Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage), 23-27 Seaton Place, St Hellier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 110817.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

Triton Fund IV F&F L.P. . . . . .	620.500 parts sociales de catégorie B1 500 parts sociales de catégorie B2 500 parts sociales de catégorie B3 500 parts sociales de catégorie B4 500 parts sociales de catégorie B5 500 parts sociales de catégorie B6 500 parts sociales de catégorie B7 500 parts sociales de catégorie B8 500 parts sociales de catégorie B9 500 parts sociales de catégorie B10
Triton Masterluxco 4 S.à r.l. . . . . .	620.500 parts sociales de catégorie A1 500 parts sociales de catégorie A2 500 parts sociales de catégorie A3 500 parts sociales de catégorie A4 500 parts sociales de catégorie A5 500 parts sociales de catégorie A6 500 parts sociales de catégorie A7 500 parts sociales de catégorie A8 500 parts sociales de catégorie A9 500 parts sociales de catégorie A10

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Bilbao LuxCo S.à r.l.*

Référence de publication: 2013077509/45.

(130094751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**Tosey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 133.769.

—  
*Extrait des résolutions de l'associée unique du 22 mai 2013*

Sont renommés comme gérants:

- Madame Sylvie WINCKLER, demeurant Avenue Léo Errera, 70, B-1180 BRUXELLES.

- Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

- Monsieur Jean WEYNANDT, demeurant 171, rue des Romains, L-8041 BERTRANGE.

Les mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013077504/17.

(130095336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Tishman Speyer Lumiere Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.008.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mai 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013077501/17.

(130095717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Topco I CHF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 331.704,60.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.958.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Topco I CHF, S.à r.l.*

Référence de publication: 2013077502/10.

(130094888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Stahl-Schroeder Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.882.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077486/10.

(130095129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**ST Maxime Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 186.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.080.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077485/10.

(130095400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**SSCP Security Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 137.822.

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de mai,  
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée SSCP Security Parent S.à r.l. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.822, constituée suivant acte notarié en date du 25 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1131 du 8 mai 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 317 du 12 février 2010.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Barbra Allen, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Hana Balajkova, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 18 février 2013;

2. Modification subséquente de l'article 2.0 des statuts de la Société;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée en date du 6 mai 2013.

IV.- Que sur un total de cent trente-six mille six cent soixante-dix (136.670) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, cent trent-et-un mille neuf cent trois (131.903) parts soicales sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

*Deuxième résolution:*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 2.0 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

" **2.0.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. The Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office."

**Version française:**

« 2.0. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de Gérance est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9.15 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, B. Allen, H. Balajkova, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 17 mai 2013. REM/2013/806. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013077483/64.

(130094999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**Sopasog, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.790.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille treize, le quinze mai.

par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société anonyme BDO Tax & Accounting, avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg à la section B sous le numéro 147.571, constituée par acte du ministre du notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1577 du 17 août 2009,

«la Mandante»

ici représentée par Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

«le Mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La Mandante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme luxembourgeoise «SOPASOG», R.C.S. Luxembourg B129790, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, «la Société», a été constituée par acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C n°11798 du 24 août 2007.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, appartenant toutes à la Mandante.

3. Que la Mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution volontaire et anticipée de la Société avec effet immédiat.

4. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société SOPASOG, déclare que tout le passif de la société est réglé.

5. Que la Mandante déclare également être responsable de tous éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle et qu'elle assume irrévocablement et solidairement avec la Société l'obligation de payer tout éventuel passif actuellement inconnu.

6. Que l'activité de SOPASOG a cessé, que la Mandante en tant qu'actionnaire unique reprendra tout l'actif de la Société dissoute et qu'elle réglera tout le passif de cette dernière.

7. Qu'elle a une parfaite connaissance de l'emploi des valeurs sociales ainsi que des comptes, pièces comptables et de la gestion de la liquidation, qu'elle renonce à l'intervention d'un commissaire-vérificateur et que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement faite et clôturée.

8. Que la Mandante donne décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire de la Société.

9. Que le Mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au Mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Patrick VAN HEES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mai 2013. Relation GRE/2013/2060. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077479/55.

(130095756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**SJ Properties Aubervilliers EquityCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013077470/12.

(130094871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Silves Associates, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.533.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077467/9.

(130095331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**SJ Properties Aubervilliers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013077468/12.

(130094741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**SJ Properties Aubervilliers EquityCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013077469/12.

(130094820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

### **Troc Ta Clope S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.848.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. la société anonyme R. Goedert S.A. (anciennement société anonyme des anciens établissements Raymond Goedert S.A.), avec siège social à L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.459,

ici représentée par Monsieur Michel Goedert, employé privé, né le 9 mars 1962, demeurant L-2523 Luxembourg, 51, rue Jean Schoetter;

2. Madame Véronika Rémier, sans profession, née le 19 avril 1964, demeurant à F-57100 Thionville, 15d, rue des frères;

3. Monsieur Vincent Rémier, employé privé, né le 24 septembre 1967, demeurant à F-57100 Thionville, 15d, rue des frères.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Troc Ta Clope S. à r. l." (la "Société").

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet le commerce de gros et de détail. Elle pourra importer, exporter, acheter, vendre ou louer tous biens meubles.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. En cas d'augmentation de capital par apport en espèces, l' (les) associé (s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

**Art. 7. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et a une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

**Art. 8. Transfert de parts.** Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution de la Société trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux, soit par la Société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur base du bilan moyen des trois dernières années et si la Société ne compte pas trois exercices, sur base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

En cas de désaccord, le prix sera fixé par voie d'expertise.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 9. Faillite ou Déconfiture d'un associé.** La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 11. Réunions du conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 15. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux quelconques gérants ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 17. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexés aux procès-verbaux.

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 19. Bilan.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

**Art. 20. Répartition des bénéfices.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

**Art. 21. Dissolution, liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.



Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 22. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 23. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

L'intégralité des cent (100) parts sociales est souscrite comme suit:

1. R. Goedert S.A., prénommée, cinquante parts sociales . . . . .	50
2. Madame Veronika Rémier, prénommée, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
3. Monsieur Vincent Rémier, prénommé, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Résolutions*

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1471 Luxembourg, 140 route d'Esch.
2. Les associés décident de fixer le nombre de gérants à deux (2) et de nommer comme gérants de la Société pour une durée illimitée:
  - la société anonyme R. Goedert S.A. (anciennement société anonyme des anciens établissements Raymond Goedert S.A.), avec siège social à L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.459, ici représentée par Monsieur Michel Goedert, employé privé, né le 9 mars 1962, demeurant L-2523 Luxembourg, 51 rue Jean Schoetter;
  - Madame Véronika Rémier, sans profession, demeurant à F-57100 Thionville, 15d, rue des frères.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GOEDERT, V. REMUER, V. REMIER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2013. LAC/2013/24882. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077510/204.

(130095171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

### **Totalserve Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.569.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 3 juin 2013 que:

Totalserve Management Limited, 17, Gr. Xenopoulou Street, P.C. 3106 Limassol, Chypre a transféré quarante neuf (49) parts sociales à P.G. Economides Holdings Limited, 17, Gr. Xenopoulou Street, P.C. 3106 Limassol, Chypre.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013077505/15.

(130095377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

### **SSV Immo, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 177.838.

#### — STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the thirtieth of May.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ben VAN DEN KEYBUS, residing in L-1913 Luxembourg, 32a, rue Léandre Lacroix,

Here represented by Frederik ROB, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

By virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the here above stated capacities, has drawn up the following articles of a public limited company which he intends to organize.

#### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited company (société anonyme) is herewith formed under the name of SSV IMMO.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transfers of real estate or on movable property.

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at ONE MILLION EURO (1,000,000.- EUR) divided into one thousand (1,000) shares without par value.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote of each category. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board. The first chairman shall be appointed by the general meeting.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members are present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast of each category. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Nevertheless, the chairman will have a veto right on all decisions taken with the required majority as specified in previous paragraph. In case that the chairman uses his veto-right a new board meeting with the items of the agenda that weren't approved is to be convened within ten working days. Decisions on this board will be approved only with the unanimous vote of the remaining directors.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signature of two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of association.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Monday of the month of June at 3.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share.

### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### **General dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31<sup>st</sup> December of 2013. However, the first annual general meeting shall be held in 2014.

#### *Subscription and Payment*

The sole shareholder declares to subscribe and to pay such one thousand (1,000) Shares:

- by means of a contribution in kind consisting in 2,017 (two thousand seventeen) shares without a par value in JENIMO, société anonyme, a Belgium company, having its registered office at 17, Ruitersdreef, B-2970 Schilde, and having an aggregate value of EUR 970,000.- (nine hundred and seventy thousand euro) (the Contribution).

Pursuant to articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the Contribution has been the subject of a report dated May 7, 2013 and prepared by Van Cauter-Snauwaert & Co S.à r.l., having its registered office at Luxembourg, as independent auditor (the Report), which states that:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 970 actions sans valeur nominale, représentant un capital de 970.000,- euros.»

The said Report, after having been initialled *ne varietur* by the proholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

- and by means of a contribution in cash so that the company has now at its disposal the sum of THIRTY THOUSAND EURO (30,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 2,800.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the corporation, has immediately taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at three directors.

The following have been elected as directors:

- Mr. Kris GOORTS, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Mr. Frederik ROB, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

- Mr. Ben VAN DEN KEYBUS, residing in L-1913 Luxembourg, 32a, rue Leandre Lacroix.  
Their mandate shall expire immediately after the annual general meeting of 2018.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor: Mr. Regis PIVA, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

His mandate shall expire immediately after the annual general meeting of 2018.

*Third resolution*

The company's registered office is located at L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by an French translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed together with us, the notary, and the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le trente mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mr. Ben VAN DEN KEYBUS, demeurant à L-1913 Luxembourg, 32a, rue Léandre Lacroix,

Ici représenté par Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SSV IMMO".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à UN MILLION D'EUROS (1.000.000,- EUR) représenté par 1.000 (mille) actions sans valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement en votant à la majorité de chaque catégorie. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés de chaque catégorie. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Néanmoins, le président du conseil dispose d'un droit de veto sur toutes les décisions prises à la majorité mentionnée au paragraphe précédent. Lorsque le président utilisera son droit de veto, une nouvelle réunion du conseil délibérant sur le point ayant fait l'objet du veto pourra être convoqué dans les dix jours ouvrables. La décision de ce conseil ne pourra alors être approuvée qu'avec l'accord unanime des administrateurs restants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.



### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

#### *Souscription et Paiement*

L'actionnaire unique déclare souscrire et libérer les mille (1.000) actions:

- par le biais d'un apport en nature consistant en 2.017 (deux mille dix-sept) actions sans valeur nominale dans JENIMO, société anonyme, une société belge, ayant son siège social à 17, Ruitersdreef, B-2970 Schilde, et ayant une valeur de EUR 970.000.- (neuf cent soixante-dix mille euros) (l'Apport).

En vertu des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Apport a fait l'objet d'un rapport émis le 7 mai 2013 et préparé par Van Cauter-Snauwaert & Co S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, en tant que cabinet de révision agréé (le Rapport), qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 970 actions sans valeur nominale, représentant un capital de 970.000.- euros.»

Ledit Rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- et par le biais d'un apport en espèces, de sorte que la somme de TRENTE MILLE EUROS (30.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.800,-.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

La partie comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Kris GOORTS, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Monsieur Ben VAN DEN KEYBUS, demeurant à L-1913 Luxembourg, 32a, rue Léandre Lacroix.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Régis PIVA, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

*Troisième résolution:*

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

signé: F. ROB et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26016. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013077484/323.

(130094742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Star Com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.556.

Les comptes annuels au 31 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour STAR COM S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013077487/11.

(130095185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Soluxfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 50.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077477/9.

(130095291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Trident Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 148.461.

L'an deux mil treize, le quinze mai

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

Trident Trust Company (Luxembourg), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 75 Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 450.000 euros et enregistrée auprès du Registre du commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 147.699 (l'«Actionnaire Unique»), ici représentée par Monsieur Kelly MUYA MUKENDI, employé privé, né le 17 mai 1978 à Kinshasa (République démocratique du Congo), résidant professionnellement au 75 Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 mai 2013.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'actionnaire unique de Trident Fund Services (Luxembourg) S.A., un professionnel du secteur financier constitué sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 75 Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B148461 (ci-après «la Société»).

Le comparant, ainsi représenté, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Agenda*

L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de UN MILLION D' EUROS (EUR 1.000.000,-) à UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.250.000,-) par l'émission de SIX CENT VINGT-CINQ (625) actions nouvelles d'une valeur nominale de QUATRE CENTS EUROS (EUR 400,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, qui seront souscrites par l'Actionnaire Unique pour un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-) et entièrement libérées par un apport en nature de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-);

2) Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts de la Société (les «Statuts») relatif au capital social de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 1.250.000,- (UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS) représenté par 3.125 (trois-mille cent vingt-cinq) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 400 (quatre cents euros) par action.»;

3) Divers.

#### *Résolutions*

Après examen et délibération sur chacun des points à l'ordre du jour, l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) à UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.250.000,-) par l'émission de SIX CENT VINGT-CINQ (625) actions nouvelles d'une valeur nominale de QUATRE CENTS EUROS (EUR 400,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Les SIX CENT VINGT-CINQ (625) nouvelles actions sont souscrites par l'Actionnaire Unique, tel que représenté, pour un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-) et entièrement libérées par un apport en nature de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-).

Les preuves de l'existence et de la valeur de cet apport en nature ont été fournies au notaire instrumentant et notamment par un rapport du cabinet de réviseurs d'entreprise Grant Thornton Lux Audit S.A., établi à 83, Pafbruch, L-8303 Capellen, qui conclut comme suit:

Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the numer and the par value of the Company's shares to be issued.

Signé Marco Claude, réviseur d'entreprises agréé.

Un exemplaire du rapport, signé ne varietur, restera annexé à la présente minute.

Le montant total de cet apport en nature est entièrement alloué au capital social de la Société, sans prime d'émission.

##### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier en conséquence l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts relatif au capital social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** «Le capital social est fixé à EUR 1.250.000,- (UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS) représenté par 3.125 (trois mille cent vingt cinq) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 400,- (quatre cents euros) par action.»

#### *Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.100,- EUR

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2013. Relation: EAC/2013/6309. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013077529/74.

(130095003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Trinugraha Capital, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 160.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Trinugraha Capital*

Référence de publication: 2013077507/10.

(130094880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Teknema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 82.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TEKNEMA S.à r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013077513/12.

(130095030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**THA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 146.418.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 2 avril 2013 que je démissionne de ma fonction d'administrateur de la société THA S.A., établie et ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 146 418, avec effet à la date de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 14 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Charles DURO.

Référence de publication: 2013077514/13.

(130095675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Sobelux SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.734.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 mai 2013*

- Il est pris acte de la démission de Madame Corinne BITTERLICH de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration avec effet à ce jour.

- Madame Martine STIEVEN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Corinne BITTERLICH, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

SOBELUX SPF S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013077472/19.

(130094743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Soceurfin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 57.537.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077474/10.

(130095156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Sigma Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 50.828.

---

La nouvelle dénomination du Réviseur d'Entreprises est:

- KPMG Luxembourg S.à.r.l., 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

*Pour SIGMA FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013077466/13.

(130094752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**SF2I - Société Financière d'Investissement pour l'Industrie, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 166.262.

---

La Société a été constituée par acte notarié en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 598 du 7 mars 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SF2I S.A.

Référence de publication: 2013077461/13.

(130094973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Porto Conte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 167.083.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire en date du 10 mai 2013*

En date du 10 mai 2013, l'Assemblée générale a décidé d'adopter la résolution suivante:

En remplacement du commissaire aux comptes de la Société à savoir RSM AUDIT Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe au L-1116 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113621,

L'Assemblée décide de nommer RSM AUDIT Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe au L-1116 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113621 aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé avec effet rétroactif au 13 mars 2013.

L'Assemblée générale précise que le mandat du Réviseur d'Entreprises précité prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078025/18.

(130095733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

---

**Pensionskasse Deutsche Wohnungen Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. DeWAG Holdings II S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.508.

---

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013078021/14.

(130096109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

---

**Orvieto S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.188.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORVIETO S.A., SPF

Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013078015/11.

(130096302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

---

**Ocala Capital Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 87.268.

---

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL

Gérant

Référence de publication: 2013078012/11.

(130095875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

---

**J M H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 48.386.600,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.756.

---

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des Associés tenue de manière extraordinaire le 18 juin 2013*

*Résolution unique:*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Guy HORNICK au poste de gérant. L'Assemblée désigne à partir de ce jour, Monsieur Pierre LENTZ, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement du gérant démissionnaire. Le mandat du nouveau gérant ainsi nommé prend effet à compter de ce jour et pour une durée de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Associés qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



JMH S.àR.L.  
Société à Responsabilité Limitée  
Référence de publication: 2013080382/18.  
(130099000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

**IVC Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-9577 Wiltz, 26, rue de Winseler.  
R.C.S. Luxembourg B 110.382.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 20 juin 2011*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des trois administrateurs:

- mr Filiep Balcaen, président, demeurant professionnellement à L-9577 Wiltz, rue de Winseler 26
- mr Dirk Decaluwé, administrateur-délégué, demeurant professionnellement à L-9577 Wiltz, rue de Winseler 26
- mr Didier Ysenbaert, administrateur, demeurant professionnellement à L-9577 Wiltz, rue de Winseler 26

Leur mandat prendra fin à la clôture de l'Assemblée Générale annuelle de 2017.

Mr Filiep Balcaen est renommé président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à continuer la délégation de la gestion journalière, ainsi que le pouvoir de représenter la Compagnie, à mr Dirk Decaluwé, détenteur de l'autorisation d'exploitation.

L'Assemblée décide de nommer commissaire aux comptes de la Société:

La société CLERC SA, 1 rue Pletzer, L-8080 Bertrange pour une période de six ans. Son mandat prendra donc fin à la clôture de l'Assemblée Générale annuelle de 2017.

Pour avis sincère et conforme

*Pour la Société*

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013080379/22.

(130098911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

**Jala S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 127, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 116.890.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 30 mai 2012 au siège social de la société*

*Résolution*

L'Assemblée Générale prend la résolution suivante à l'unanimité:

Le mandat des administrateurs Messieurs Arthur LORANG et Pierre LORANG ainsi que Mesdames Simone LORANG et Christiane LORANG est reconduit pour une période de 5 années jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes annuels clos au 31/12/2016. Le mandat d'administrateur délégué de Mr Arthur LORANG est également reconduit dans les mêmes termes.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013080383/16.

(130099053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

**Kett-Lux Fenster G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4995 Schouweiler, 12, rue du Neuf Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 160.868.

Gemäss Übertragungsverträge von Gesellschafteranteilen vom 29.04.2013 und vom 22.05.2013 hat Herr Thomas Kettenhofen, wohnhaft in D-54457 Wincheringen, Reiterstraße 52, seine hundert Anteile der Gesellschaft welche 100% der Anteile im Kapital der Gesellschaft darstellen, übertragen.

Nach diesen Übertragungen setzt sich das Gesellschaftskapital wie folgt zusammen:

Herr Alfio Messina, wohnhaft in D-58097 Hagen, Heuerfeld 24: . . . . .	80 Anteile
Herr Agatino Messina, wohnhaft in L-4940 Bascharage, 183, Avenue de Luxembourg: . . . . .	20 Anteile
Gesamt: . . . . .	100 Anteile

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Ein Mandant*

Référence de publication: 2013080402/16.

(130099419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Jubelci S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 135.399.

---

Les comptes annuels pour la période allant du 01/01/2008 au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080388/10.

(130098743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Kabberneeme S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 169.871.

---

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2013 que:

- Madame Orietta Rimi a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie B.
- La société Fiduciaire Mevea Luxembourg Sarl (RCS Luxembourg B156 455), ayant son siège au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Ser.Com S.à.r.l., démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.
- Le siège social est transféré du 26/28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg au 8, Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.
- En outre, il résulte d'un changement d'adresse que Monsieur Cristian Cordella est désormais domicilié au 8 avenue de la Faïencerie L-1510.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013080400/18.

(130099352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Kompass Wohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.663.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2013080399/13.

(130099235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**IEE Holding 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 134.853.

---

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société IEE Holding 1 S.A., décidée par acte du notaire Maître Marc Loesch, en date du 22 avril 2013, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 31 mai 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans Zone Industrielle, L-6468 Echternach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080358/13.

(130098973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Inpart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 130.300.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 11 février 2013*

L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Jean-Marc JORAND, gestionnaire, demeurant professionnellement à CH-1204 Genève, 4, rue de la Rôtisserie,

- Madame Céline STEIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

- Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la société anonyme EXELFID SOCIETE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à CH-1204 Genève, 4, rue de la Rôtisserie, immatriculée à Genève sous le numéro CH-660-2002997-2.

Les mandats ainsi renouvelés, viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale annuelle à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013080370/21.

(130099270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Interocean Shipping and Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 62.245.

—  
L'associé unique a pris en date du 13 mai 2013 la résolution suivante:

- Le transfert du siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alain BESNIER

*Gérant*

Référence de publication: 2013080371/12.

(130099454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**ISS Luxintérim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 5, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 78.558.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080375/9.

(130099284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Helvetic Clinics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 174.796.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2013080342/12.

(130099065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**K-Buchs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 143.879.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080391/9.

(130099313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**K-Erlen, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 135.368.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080392/9.

(130099310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Keystone & Partners Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 160.100.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080393/9.

(130099314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Keystone & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 159.560.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080394/9.

(130099312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**C.G. Consulting, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.188.

---

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013074108/12.

(130091782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

---